



Compteur d'eau, maison achetée et notaire

Par **gdrara**, le **28/11/2008** à **22:44**

Bonjour,
J'ai acheté une maison de ville. Je possède un couloir depuis la rue qui me permet rentrer dans ma maison. Mon voisin a un droit de passage dans ce couloir. Après quelques jours, je me suis rendu compte qu'il n'y avait qu'un seul compteur d'eau, situé dans mon couloir, qui m'appartient, et mon voisin a un compteur divisionnaire. Ainsi, à chaque facture d'eau que je reçois, je dois monter le voir pour qu'il me dédommage.
Cette situation n'a jamais été abordée par le notaire de l'acte de vente.
Ma question : est ce une obligation de la part du notaire de s'assurer que la maison avait bien un compteur d'eau individuel ? Y a t-il une loi ?
Merci bcp.